



# En marche vers la digitalisation

## Sans oublier l'humain et le sens de la marche !

Notre petite entreprise fêtera ses 20 ans prochainement. À l'échelle du temps, 20 ans c'est une broutille mais quels bouleversements dans nos vies en quelques années ! Le rythme des évolutions technologiques est exponentiel et les modèles économiques traditionnels sont chamboulés. Autrefois pilotes de nos vies, nous avons l'impression parfois d'être pris dans les rouleaux du bord de la plage. Renversés par une vague, à peine redressons-nous la tête qu'une autre nous submerge déjà...

Un regard dans le rétroviseur des innovations technologiques et de ses impacts sur la « vieille économie » donne le tournis. L'accès gratuit à internet et la naissance de Google ne datent que de 1998 ! La mise en ligne d'Amazon.fr c'est 2000 et 2004, la naissance de Facebook .... Pas d'iPhone avant 2007, ni d'iPad avant 2010... Ces outils qui font aujourd'hui partie de notre quotidien, nous avons l'impression qu'ils sont nos compagnons de toujours, pour le meilleur et aussi pour le pire. L'innovation numérique a permis l'émergence d'une fine couche d'acteurs qui se superpose à d'énormes systèmes de distribution, où résident les coûts (presse, banque, hôtellerie...), pour entrer directement en contact avec le marché où se

trouve l'argent. Tous les secteurs sont impactés et des pans entiers de l'économie bouleversés par ces nouveaux modèles avec au passage un énorme impact sur la vie des gens.

Ainsi va ce monde où rien n'est permanent, sauf le changement !

Le changement, notre équipe a choisi de le prendre à bras le corps et avec enthousiasme. Notre ligne de conduite, nous ne l'oublions pas, ce n'est pas de « digitaliser » la relation avec nos clients, mais de faire coexister le meilleur des deux mondes. Les rendez-vous en face à face pour les questions importantes, une disponibilité téléphonique pour les urgences, le mail pour les affaires courantes et l'accès direct à vos données pour votre confort.

Nouveaux locaux pour la fin de l'année, nouveau site internet et nouveaux services dans la foulée. Nouvelle organisation du travail afin de mieux vivre ensemble. Ces investissements, en temps, en argent, en réflexion sur comment appréhender demain n'ont qu'une motivation, être en mesure de vous offrir un meilleur service, en respectant nos valeurs, afin de mériter encore et toujours votre confiance.

**Patrick Quéré**

# Projet de loi de finances 2018

## Évolution ou révolution ?

L'année 2017 aura été riche en annonces et prises de position de l'administration fiscale. Ces nouvelles règles du jeu nous obligeront à adapter notre conseil afin de vous accompagner au mieux dans cette jungle fiscale.

Comme toujours, les médias nous transmettent toutes sortes d'informations, ce qui suppose de faire le tri, car impact médiatique et impact fiscal ne vont pas toujours de pair.

Nous distinguerons les petites révolutions qui font beaucoup de bruit pour pas grand chose, des révolutions beaucoup plus discrètes, mais dont les retombées pourraient bien fortement piquer.

## Les réformes bruyantes sont-elles les plus gênantes ?

### LA FLAT TAX

Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %, plus communément appelé « flat tax », est instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Tous les revenus des capitaux mobiliers sont concernés (intérêts, dividendes) ainsi que les plus-values mobilières. Ce prélèvement comprend :

- Une imposition forfaitaire de 12,8 %
- Les prélèvements sociaux qui passent de 15,5 à 17,2 %

Les contribuables qui y ont intérêt pourront malgré tout opter pour l'imposition de tous leurs revenus mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

**Notre conseil :** consultez-nous avant d'opter pour le PFU ou le barème progressif au moment de la déclaration de vos revenus. Une simulation fiscale ne sera pas de trop, l'option étant applicable pour l'ensemble des revenus de l'année.

### LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE : CE QUI CHANGE

Désormais, une double distinction s'opère :

- Primes versées avant ou après le 27 septembre 2017
- Dépassement ou non du seuil de 150 000 €

Nous vous laissons découvrir le tableau synthétique ci-dessous :

Durée du contrat	Produits des primes versées avant le 27 septembre 2017	Produits des primes versées après le 27 septembre 2017	
		Primes inférieures à 150000 €	Primes supérieures à 150000 €
Moins de 4 ans	35% + 17,2%	35% + 17,2%	12,8% + 17,2%
Entre 4 et 8 ans	15% + 17,2%	15% + 17,2%	12,8% + 17,2%
Plus de 8 ans	7,5% + 17,2% Abattement de 4,6K€ ou 9,2K€	7,5% + 17,2% Abattement de 4,6K€ ou 9,2K€	Fraction taxée 7,5% + 17,2%* Fraction taxée à 12,8% + 17,2%** Abattement de 4,6K€ ou 9,2K€

Il est toujours possible d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu au moment de votre déclaration d'impôt.

17,2% = prélèvements sociaux (15,5% jusqu'à lors).

\*montant des produits x (150 000 - primes versées avant le 27/09/2017) / montant des primes versées à compter du 27/09/2017

\*\*solde des produits

**Notre conseil :** l'administration fiscale devra apprécier globalement l'origine et le montant des différents versements pour appliquer la bonne fiscalité. Pour éviter tout risque de confusion, si vous pensez que la somme de vos versements futurs excèdera 150 000 €, souscrivez un nouveau contrat plutôt que de reverser sur ceux ouverts avant le 27 septembre 2017.

## Quand une disposition en cache une autre

En dehors de la hausse des prélèvements sociaux de 15,5 à 17,2%, il faut aussi noter la fin des taux historiques dans certains cas.

Jusqu'à maintenant, les intérêts et plus-values étaient taxés lors de la clôture ou du retrait au taux historique en vigueur au moment de la réalisation de ces produits. Quand on se souvient que le taux des prélèvements sociaux était de 0,5 % en 1996, on devine que cette nouvelle mesure n'est pas favorable au contribuable.

**Notre conseil :** tout n'est pas figé au moment où nous écrivons ces lignes. Les textes définitifs nous permettront d'identifier les situations dans lesquelles il sera pertinent ou pas de retirer des capitaux sur tel ou tel contrat avant le 31 décembre 2017 pour bénéficier du taux historique des prélèvements sociaux.

**Notre conseil :** si vous projetez d'acquérir des titres, faites-le avant le 31 décembre 2017. Cela vous laissera le choix entre les deux fiscalités lorsque vous céderez.

### LA FIN DE L'ABATTEMENT SUR LES DIVIDENDES ?

La flat tax entraîne la suppression de l'abattement de 40 % sur les dividendes.

Exception : l'abattement est maintenu si vous optez pour la taxation au barème progressif de l'IR. Faut-il encore y avoir intérêt.

### TRAITEMENT DE FAVEUR POUR LES CESSIONS DE TITRES ACQUIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?

Les abattements pour durée de détention (de droit commun ou renforcés) sont supprimés.

Ils sont néanmoins maintenus pour les contribuables qui optent pour l'IR mais uniquement lorsque les titres cédés ont été acquis ou souscrits avant 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### L'ABATTEMENT SPÉCIFIQUE AU PROFIT DES DIRIGEANTS PARTANT À LA RETRAITE, MAINTENU MAIS AMÉNAGÉ

L'abattement fixe de 500 000 € applicable aux plus-values réalisées par les dirigeants de PME entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 31 décembre 2022 est conservé mais aménagé. Ce dispositif vient se substituer à celui existant jusqu'au 31 décembre 2017 (CGI. art 150-0 D ter).

Néanmoins, cet abattement de 500 000 € ne pourra plus se cumuler avec l'abattement pour durée de détention.

**Notre conseil :** si des cessions sont en cours, n'hésitez plus, foncez, car passé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous pourriez perdre un abattement pour durée de détention des titres de votre société allant jusqu'à 85%...

## L'ISF est mort ! Vive l'IFI !

L'impôt sur la fortune immobilière entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le seuil du million trois conservé, mais, au travers de quelques modifications des règles du jeu, certains risquent d'avoir de mauvaises surprises.

### LES DIX COMMANDEMENTS DE L'IFI :

1. Sur tes avoirs immobiliers, l'IFI tu payeras
2. L'exonération de tes biens professionnels, tu conserveras
3. Les SCPI, OPCI et tout autre support immobilier, quelle que soit l'enveloppe de détention, les déclarer à leur valeur de rachat, tu devras
4. La réduction pour investissement dans des PME et la déduction du passif lié aux ventes à soi-même, tu oublieras
5. Les prêts in fine, les amortir au passif de ta déclaration, tu devras
6. L'abattement sur ta résidence principale, et tout autre abattement forestier et rural, tu maintiendras
7. Les actifs démembrés d'origine légale, les déclarer à l'IFI, le nu-proprétaire devra
8. Parmi toutes tes dettes fiscales, seule la taxe foncière tu déduiras
9. Une seule et unique déclaration fiscale IR/IFI convenue, tu feras
10. Au-delà de 5 millions de patrimoine taxable, plafonné à 50 % du passif, ton endettement sera

**Notre conseil :** l'assiette taxable de l'IFI sera profitable aux contribuables détenant majoritairement des investissements financiers. Pour autant, vous faudra-t'il vendre certains biens immobiliers si vous êtes assujetti à ce nouvel impôt ? La carotte fiscale ne doit jamais être le nerf d'une stratégie patrimoniale et nous continuons de penser que la recette idéale reste celle de la diversification cohérente de vos avoirs ! L'IFI devient un paramètre de plus à prendre en considération lors de vos prochains investissements. Comptez sur nous pour en tenir compte.

Fait rare, l'administration fiscale semble avoir cédé un peu de terrain aux contribuables.

**Une première nouvelle concerne les déficits en report :** désormais, la cession d'un bien ne met pas en échec la conservation des déficits en report. Yes !

L'avancée jurisprudentielle sur la **donation avec**

**réserve de quasi usufruit avant cession** enfonce le clou. Souvent requalifiée par l'administration fiscale comme abusive, elle a été validée par le Conseil d'État dans une décision du 31 mars 2017. Ce mécanisme consiste à donner la nue-propriété de parts ou titres de société avant de les céder à un tiers et de se réserver un quasi-usufruit sur les fruits de la vente.

Souvent proposé préalablement à la cession d'entreprise, cette donation conserve donc son triple avantage :

- Transmettre des biens en n'étant imposé que sur la valeur de leur nue-propriété.
- Éluder une partie de la plus-value imposable
- Bénéficier du prix de vente tout en étant redevable à l'égard du nu-proprétaire d'une créance de restitution (déductible au décès).

### PEU DE NOS LECTEURS SERONT CONCERNÉS PAR LA BAISSSE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Un nouveau dégrèvement est instauré à compter des impositions de 2018. Il va concerner les foyers dont le revenu fiscal de référence pour une part n'excède pas 27 000 €, majorés de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. Ce dégrèvement sera de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.

**Qu'à cela ne tienne, nos lecteurs auront toujours la possibilité de s'orienter vers l'achat en Pinel** (art.39) car le dispositif PINEL est prolongé pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**L'augmentation des prélèvements sociaux se traduit par l'augmentation de la part déductible de la CSG** (art.38)

De là à présenter ça comme un avantage fiscal ou un cadeau, il y a un pas...

**Conclusion :** plus que jamais, la team PARTNERS est à vos côtés pour prendre les bonnes décisions au bon moment. N'hésitez donc pas à nous solliciter.

**Élodie Le Liboux & Lisemay Auvergnon**

# PARTNERS PATRIMOINE , les deux pieds dans le numérique

Les relations personnelles ainsi que les valeurs humaines font partie de l'ADN des équipes de PARTNERS PATRIMOINE. Hors de question, donc, de monter dans le train de la transformation numérique en laissant sur le quai ce qui compte le plus pour nous. Notre objectif : faire pleinement partie du XXI<sup>e</sup> siècle, sous peine d'être « hors-jeu », tout en préservant la relation de proximité avec nos clients. Petite revue de détail des différents chantiers.



## CONTRAT D'ASSURANCE-VIE DIGITAL

Les contrats d'assurance vie entièrement digitaux sont désormais une réalité pour PARTNERS PATRIMOINE. De bout en bout, toutes les étapes peuvent se faire en ligne jusqu'à la signature électronique. Il suffit pour vous d'avoir une adresse email et de valider votre souscription à partir de votre messagerie. Le prélèvement peut remplacer le chèque, ainsi tout est vraiment dématérialisé.

Pendant la vie du contrat, les reversements, arbitrages ou rachat deviennent également d'une grande simplicité et surtout d'une grande réactivité. Finis les problèmes d'agenda pour trouver une date de rendez-vous. Vous pourrez valider un arbitrage depuis votre smartphone, lors d'un déplacement professionnel ou en vacances.

Souscrire, arbitrer, racheter, autant d'opérations qui seront facilitées grâce au numérique et qui remplaceront les fastidieux questionnaires et bulletins en tout genre, mais ce n'est pas tout !

## LE WEB CLIENT : PARTNERS CONNECT

Plus besoin d'attendre le facteur pour connaître la valorisation de vos avoirs. Vos situations de comptes deviennent accessibles via notre site internet. Lequel va subir pour l'occasion un vrai ravalement de façade !

## COMMUNICATION

Notre discrétion sur les réseaux sociaux vit également ses derniers instants et nous comptons bien mettre à profit ces médias pour vous communiquer une information de qualité.

En attendant, vous avez entre les mains la dernière version papier de cette « newsletter », la prochaine édition sera bien numérique.

Même s'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, la technologie entre de plain-pied dans nos pratiques. Elle s'impose à nous. « Et en même temps », selon une formule aujourd'hui consacrée, notre souhait est de préserver le contact traditionnel que vous connaissez et appréciez. En fait, c'est simple, nous avons la volonté de faire coexister le meilleur des deux mondes !

**Jérôme Chénéde**

# La vie des bureaux

## Notre déménagement, un investissement d'avenir

Après onze ans passés Contour de la Motte et neuf ans place Saint-Mélaine, PARTNERS PATRIMOINE est fière de vous annoncer son déménagement au MABILAY, un des bâtiments les plus emblématiques de Rennes. Un écosystème à lui tout seul. Un des totems de la ville.



## Déménager n'est pas un événement anodin

Au-delà d'être un moment charnière dans la vie d'une entreprise, le déménagement est un véritable investissement d'avenir. Changer de locaux est aussi une occasion de renforcer la cohésion des équipes et l'image de PARTNERS PATRIMOINE.

Ce déménagement accompagne un projet managérial majeur et structurant de la vie de notre entreprise. Il constitue pour nous une opportunité unique de repenser notre organisation.

Car si déménager est l'occasion de trier et de faire du vide, c'est aussi un formidable prétexte pour repenser son fonctionnement, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au niveau de ses acteurs.

### **UNE NOUVELLE ADRESSE POUR UN NOUVEAU LIEU ET DE NOUVEAUX USAGES**

Pour l'aménagement des nouveaux locaux, PARTNERS PATRIMOINE a fait appel au cabinet

d'architecture d'intérieur **D2A** et a renouvelé sa confiance à **Forma Design** pour l'ameublement. *(voir interviews pages suivantes)*

Ce nouvel espace, siège du cabinet et de ses filiales, a été pensé en réponse à de nouveaux usages de travail.

À mesure que notre entreprise grandit, nous avons souhaité réunir l'ensemble de nos collaborateurs dans un lieu de vie synonyme d'innovation, de convivialité, de sérénité et de partage.

Nous rentrons dans un nouveau lieu marquant une étape-clé dans l'histoire de PARTNERS PATRIMOINE et de son développement.

Nouvel élan dans notre croissance, nous vous souhaitons la bienvenue dans ce lieu de vie, qui nous l'espérons, répondra à l'ensemble de nos attentes communes.

**Patrice Pomaret**

## Interview d'Étienne PERCHERON, dirigeant de Forma Design

# forma design®



### Quelle était la particularité du projet de PARTNERS PATRIMOINE ?

Ce projet était particulier par la volonté des associés d'aménager leur espace de manière élégante dans la forme tout en étant fonctionnel et dynamique dans l'usage. Cet espace de travail qui ne ressemble à rien d'existant saura retranscrire la compétence et l'exigence des équipes de PARTNERS PATRIMOINE par le soin des finitions, l'attention aux détails et l'harmonie du projet global.

### Quel a été le rôle des équipes de Forma Design ?

Forma Design a accompagné PARTNERS PATRIMOINE et D2A, l'architecte d'intérieur, par des

conseils sur la forme. Nous avons mis à disposition nos connaissances du mobilier, des matériaux et des couleurs afin que le rendu final soit harmonieux, distingué et véhicule l'identité et les valeurs de PARTNERS PATRIMOINE.

### Quels messages renverra selon vous cet espace de travail ?

Cet espace de travail sera d'une grande élégance, tout en étant décalé et légèrement impertinent. Tous les espaces et les aménagements ont été pensés pour être accueillants, chaleureux et respectueux des utilisateurs comme des invités.



## Interview de Thierry DULION, dirigeant de D2A



### Cet immeuble n'a plus de secret pour vous ?

Effectivement, depuis la commercialisation du Mabilay, nous avons agencé 5 étages complets pour plusieurs entreprises, de 250 à 2000 m<sup>2</sup>. Cette connaissance des lieux nous a vraiment aidé dans l'agencement du plateau afin de contourner, au mieux des intérêts de notre client, les contraintes imposées par une structure béton datant des années 70. Par ailleurs, je suis personnellement « fan » de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine Rennais et qui a accompagné toute ma jeunesse.

### Quelle était la particularité du projet de PARTNERS PATRIMOINE ?

Tout d'abord une qualité d'échange avec les associés qui a réellement facilité la compréhension de la demande et rendu l'écriture du projet plus évidente.

Et puis la modernité de l'approche : un nouveau rapport au collectif qui devait favoriser le « travailler ensemble » tout en préservant l'individu et l'intimité des collaborateurs, le tout dans le respect de la confidentialité imposé par un métier tout en discrétion. S'affranchir de certains codes tout en préservant l'image du cabinet.

### Quels messages renverra selon vous cet espace de travail ?

Un message de sérieux, d'élégance et de respect de l'humain.

Culture et identité sont intimement liées. Notre mission est de faire en sorte que l'espace de travail reflète les deux de façon équitable et authentique.

Le choix des matériaux, des couleurs, du mobilier (en collaboration avec Forma Design à Rennes), le souci du détail comme le travail de la lumière et du bruit sont autant d'éléments qui contribueront à servir l'image de PARTNERS PATRIMOINE.

Nous avons voulu rendre ce lieu agréable à travailler comme à vivre au quotidien.





## Championnat des CGPI : PARTNERS PATRIMOINE sur le podium !

Le 29 mai dernier, GENERALI et Capital.fr lançaient la 2<sup>e</sup> édition du Championnat des CGPI en allocation d'actifs.

Pour ce Championnat, 543 Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) devaient faire fructifier pendant plus de 3 mois un portefeuille virtuel de 20 000 €, en investissant sur une sélection à faire parmi les quasi 800 fonds disponibles dans le contrat d'assurance-vie Himalia de GENERALI.

L'allocation était bien entendu libre, mais la prise de risque devait être mesurée afin de ne pas dépasser le taux maximal autorisé de volatilité du portefeuille, fixé à 16% !

« Je me suis lancé dans ce championnat, d'abord par jeu, ensuite, il faut bien l'avouer, avec un certain esprit de compétition. Quelle ne fut pas ma surprise de me retrouver 1<sup>er</sup> du championnat au bout de 3 semaines... J'avais investi sur le fonds H20 Multibonds, géré par Bruno Crastes, un Français installé à Londres ; ce fonds fait partie des fonds régulièrement utilisés dans les allocations de PARTNERS PATRIMOINE. Ensuite, forcément, on se prend vite au jeu lorsque l'on est sur le podium... »

Sauf que les marchés financiers sont traditionnellement délicats à anticiper en été. Dès lors quelles décisions fallait-il prendre pour conforter cette position ?

« Je gardais la tête du classement jusqu'à mi-août, en ayant diversifié mes investissements vers d'autres sociétés de gestion et d'autres classes d'actifs telles

que les actions françaises de taille moyenne. À ce titre, j'eus même le plaisir d'être interviewé par Capital.fr, qui m'a consacré un article le 11 août. À la rentrée, les marchés actions ont été un peu chahutés et j'ai rétrogradé au 5<sup>e</sup> rang. Que faire ? Après une période d'observation et d'analyse des marchés, j'ai décidé d'adopter une stratégie contrariante pour la dernière ligne droite de la compétition. Un risque calculé qui s'est avéré payant puisque j'étais de nouveau en course pour participer à un final haletant : lors des 3 derniers jours, nous étions 4 à nous échanger la 1<sup>re</sup> place au fur et à mesure de la valorisation des différents fonds investis ! »



Photo parue dans Capital, un clin d'oeil du journaliste à Bertrand...

Une stratégie qui permit à notre associé vannetais de finir à la 3<sup>e</sup> place du classement général. Et, puisqu'il tient à cette précision, 1<sup>er</sup> breton, ce dont il n'est pas peu fier ! Avec à la clé une performance

nette de 6,04% tandis que le CAC 40 perdait 2% sur la même période.

En dehors des moments de pression, ce beau championnat organisé dans un environnement de marché compliqué fut aussi pour Bertrand une vraie satisfaction personnelle et l'occasion de faire reconnaître l'expertise de PARTNERS PATRIMOINE !

**Félicitations Béber !**

**Patrice Ponmaret**

## Les renforts sont là !

Depuis le mois d'avril quatre nouveaux arrivants sont venus renforcer les rangs de l'entreprise. Avec une moyenne d'âge de vingt-cinq ans et un total de dix-huit années d'études supérieures, jeunesse et qualification sont au rendez-vous.

### Voici une brève présentation des nouveaux membres de l'équipe



Antoine, Lisemay, Laure et Fraimbault

#### **Lisemay AUVERGNON**

Titulaire d'un M2 Droit et Gestion de Patrimoine et forte de son expérience de trois ans en banque privée, elle travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec Patrick QUÉRÉ.

#### **Antoine DELAUAUX**

Déjà stagiaire chez nous à l'issue de son M1 en Ingénierie Patrimoniale de l'IUP de Caen, Antoine est devenu le 1<sup>er</sup> alternant de l'histoire PARTNERS PATRIMOINE en signant un contrat de professionnalisation qui lui permet de poursuivre sa formation universitaire en M2 tout en travaillant au sein du pôle étude aux côtés d'Elodie LE LIBOUX.

#### **Fraimbault HARDY**

La réalisation de son stage de fin d'études au sein de l'entreprise s'est concrétisée par la signature de son premier contrat de travail ! Jeune diplômé du M2 Droit et Gestion de Patrimoine de la Fac de Rennes, il vient lui aussi renforcer le pôle étude et se charge de la communication commerciale au sein de PARTNERS PATRIMOINE .

#### **Laure HUGUES**

Dernière arrivée dans l'entreprise, elle assiste Caroline BARBIER dans la gestion de l'administration commerciale et la relation client. Sa formation littéraire et son parcours professionnel dans l'hôtellerie haut de gamme apportent une ouverture bienvenue au sein de l'équipe.

### Les nouveaux/futurs PARTNERS KIDS

Dans l'attente d'un heureux évènement pour la fin de l'année, **Marine BOCAGE** profite d'un congé maternité bien mérité. Elle est sur le point d'apporter sa deuxième contribution à la team PARTNERS KIDS !

Dans la série des bonnes nouvelles, c'est au tour de **Jérôme MORANÇAIS**, associé du MANS, de se manifester. Il regoûte depuis début novembre aux joies de la paternité. Sa deuxième fille, Alice, vient de pointer le bout de son nez et nous l'en félicitons !

**Fraimbault Hardy**